

- E. Ny. -

SERVICE DES A.I.M.O.

Sie
USUMBURA

26 octobre 1955.

ASTRIDA



2629

214/ 07588 /3.268.-

Monsieur le Représentant de l'Autorité
Tutélaire des C.E.C.

USUMBURA.-

Plainte OTUKU Jean
Secteur L. n° 100
KAMENGE.-

Monsieur le Représentant,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe copie
de la plainte que m'adresse, en date du 21 courant le nommé
OTUKU Jean, mécanicien au Service de la firme SAMJI frères.

Je vous saurais gré de faire le nécessaire pour
liquider cette affaire dès que possible.

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,

p.o.

LE DIRECTEUR DES A.I.M.O., a.i.
L. DANEAU.-

Usumbura, le 21 octobre 1955

OTUKU Jean
Secteur L.
N° 100/KAMENGE.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo
Belge, Gouverneur du Ruanda-Urundi

U S U M: B U R A.-

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-annexée copie de la lettre que j'ai adressée au C.E.C., déposant plainte contre SAMJI pour avoir refusé de me payer mon salaire ainsi que le transport que j'avais effectué pour son compte.

J'ai été mécanicien au service de SAMJI précité, et notre séparation est due aux faits suivants :

Il m'avait envoyé avec mon camion, accompagné de quelques mécaniciens pour aller dépanner son camion. Ils sont tous (mécaniciens) montés sur mon camion jusqu'à KAMANIOLO, endroit où son camion était en panne et où il y avait du travail qu'il m'avait demandé d'assurer par mon camion. Comme son camion ne pouvait être réparé ce même jour, de façon à regagner Usumbura, nous nous sommes vus forcés de passer la nuit à KAMANIOLO.

Il résulte de ce retard que SAMJI me refuse de me payer mon salaire de frs. 1.820 - et 2.472.- frs de transport, sous prétexte que ses mécaniciens n'ont pu être présents au service à cause de moi, et que conséquemment, je devais supporter tous les dégâts de cette journée.

De ce chef, j'ai introduit une plainte au C.E.C. pour avoir cette somme, soit 4.292,-frs retenue sans moindre base raisonnable. J'ai également travaillé durant 5 (cinq) jours pour le mois d'octobre courant.

Aujourd'hui, je suis à la maison et depuis trois semaines je dois me présenter au C.E.C. pour règlement de ce litige, mais en vain. Je ne suis même pas licencié pour me permettre de travailler en attendant une solution meilleure? Je suis marié et père de famille de deux enfants. Si du moins je pouvais être licencié, ainsi je pourrais avoir où travailler, où gagner quelque peu. Ceux qui me refusent mon argent ou ceux qui devraient intervenir, le fait qu'ils mangent bien et vivent bien, les empêche de songer au malheur des autres.

Puis-je vous demander, Monsieur le Vice-Gouverneur Général, d'intervenir auprès du C.E.C. pour que ce litige se termine sans délai. Je regrette bien de devoir vous déranger pour une question qui ne devrait pas être traitée durant si longtemps si l'on songeait aux intérêts des autres.

Vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le V.G.G., l'assurance de ma considération reconnaissante.

OTUKU Jean
Sé/OTUKU Jean.-

Usumbura, le 8 octobre 1955

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire
C.E.C .

USUMBURA

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de vous informer de ce que
Monsieur SAMJI a refusé de me donner mon salaire du mois de novembre dernier.

Je ne permets d'insister auprès de vous pour
que moyennant votre intervention mon salaire me soit assuré.

Je vous demande en outre de vouloir bien intervenir pour que Mr. Samji me licencie, ou au besoin, me consentir un billet me permettant de pouvoir travailler ailleurs en attendant le paiement de mes appointements.

Samji n'a pu me payer durant le mois de septembre alors que j'étais présent tous les jours, ces jours-ci pour raison de réclamation de mon salaire qu'il me doit, je suis forcé de ne pas me présenter au travail.

Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien m'autoriser à chercher du travail ailleurs. Vous comprenez bien que la mésente qui règne entre lui et moi ne me permet plus de continuer à prêter mes services sous ses ordres.

Espérant que le contenu de la présente trouvera bon accueil auprès de vous, veuillez agréer, Monsieur l'Officier de Police Judiciaire, l'assurance de mes sentiments anticipés.

OTUKU Jean
Sé/ OTUKU Jean.

P.S. A noter qu'il me reste également
à me payer la somme de frs 2.472.-
représentant les frais de transport.